

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## INKIPIT Mandat Croissance

**LAZARD**  
FRÈRES GESTION

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

Nom du produit : INKIPIT Mandat Croissance - Part I  
Code ISIN : FR0013482361  
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS  
Site Web : [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr)  
Contact : Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations  
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.  
Pays d'autorisation et agrément : LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF  
Date de production du document d'informations clés : 29/04/2026

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 15/04/2020 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

#### Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 35% S&P500 ; 25% Stoxx Europe 600 ; 40% ICE BofAML Euro Broad Market Index. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement. L'allocation d'actifs du FCP est discrétionnaire et cherche à optimiser le couple rendement/risque du portefeuille, via une gestion dynamique de l'allocation, dans le cadre de mouvements tactiques à horizon moyen terme (quelques mois) ou court terme (quelques semaines). Les mouvements tactiques à horizon moyen terme sont basés sur notre analyse fondamentale du cycle économique global, de la croissance dans les principales zones géographiques et de la valorisation des différentes classes d'actifs et marchés. Ils cherchent à générer de la performance en profitant des mouvements des différentes classes d'actifs (actions, taux, crédit, change). Les mouvements tactiques à horizon court terme sont basés sur l'analyse des différents risques pouvant affecter le comportement des actifs à court terme. Ces deux approches de gestion tactique, à court et moyen terme, se veulent complémentaires et décorrélées. L'allocation stratégique est principalement composée d'actions. L'exposition globale du FCP au risque action est gérée dans une fourchette comprise entre 20 et 80% maximum de l'actif net (le risque action est constitué des dérivés, des actions, des dérivés intégrés et des OPC à dominante action) et porte sur des entreprises de toute taille de capitalisation de la zone européenne et/ou internationale présentant le meilleur profil de performance économique selon notre analyse (dont 50% maximum de l'actif net en actions de petites capitalisations ayant une capitalisation boursière au jour de l'achat inférieure à 4 milliards d'euros et 50% maximum de l'actif net en actions de pays émergents).

Le portefeuille peut être investi en obligations d'Etats et privées, de la zone euro et internationales hors zone euro, investment grade, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, en obligations spéculatives/ high yield, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou non notées, en obligations convertibles, en titres de créances et instruments du marché monétaire, dans les limites suivantes :

- à hauteur de 100% maximum en OPC n'investissant pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC ; ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.
- de 0 à 80% maximum de l'actif net en titres de créances et instruments monétaires ;
- de 0 à 80% maximum de l'actif net en dette d'Etat ;
- de 0 à 80% maximum de l'actif net en dette privée ;
- à hauteur de 50% maximum de l'actif net en obligations spéculatives/high yield ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notées ;
- à hauteur de 25% maximum de l'actif net en obligations convertibles.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis, à la condition que ces titres appartiennent à six émissions différentes au moins et qu'une même émission n'excède pas 30% du montant total de l'actif de l'OPC.

Les Fonds sous-jacents sélectionnés pour la gestion du FCP peuvent investir jusqu'à 100% de leur actif en obligations convertibles contingentes (« Coco Bonds »). L'exposition indirecte maximale du FCP aux Coco Bonds est de 40% de l'actif.

L'exposition globale du FCP au risque de taux est pilotée dans une fourchette de sensibilité comprise entre -5 et +10.

L'exposition du FCP au risque de change est limitée à 100% de l'actif.

Le FCP peut utiliser des futures, des options des swaps et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. Le portefeuille est exposé aux risques actions, de taux, de crédit ou de change, dans une enveloppe de risque fixée par une VAR absolue. Le niveau de la Var sera inférieur à 15% et le levier n'excèdera pas 400% brut.

L'actif du FCP peut être investi jusqu'à 100% en titres intégrant des dérivés dont 25% maximum en obligations convertibles (le Fonds n'a pas vocation à investir en direct dans des Coco Bonds).

#### Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

| J ouvré                                                                                                                             | Jour d'établissement de la VL (J)      | J+1 ouvré                            | J+2 ouvrés            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des rachats |

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : 5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

| Période de détention recommandée : 5 ans<br>Exemple d'investissement : 10 000 € |                                                                                                               |                           |                            |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Scénarios                                                                       |                                                                                                               | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
| Minimum                                                                         | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |                            |
| Tensions                                                                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | 2 970 €                   | 5 030 €                    |
|                                                                                 | Rendement annuel moyen                                                                                        | -70,3%                    | -12,8%                     |
| Défavorable                                                                     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | 8 920 €                   | 9 670 €                    |
|                                                                                 | Rendement annuel moyen                                                                                        | -10,8%                    | -0,7%                      |
| Intermédiaire                                                                   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | 10 380 €                  | 12 230 €                   |
|                                                                                 | Rendement annuel moyen                                                                                        | 3,8%                      | 4,1%                       |
| Favorable                                                                       | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | 13 040 €                  | 14 270 €                   |
|                                                                                 | Rendement annuel moyen                                                                                        | 30,4%                     | 7,4%                       |

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 - 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2015 - 30/09/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/10/2016 - 29/10/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

|                                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux                    | 166 €                     | 1 049 €                    |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1,7%                      | 1,7% chaque année          |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,8% avant déduction des coûts et de 4,1% après cette déduction.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Si vous sortez après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                    | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Jusqu'à 0 €               |
| Coûts de sortie                                                   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 0 €                       |
| Coûts récurrents supportés chaque année                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation | 1,42% de la valeur de votre investissement par an.<br>Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 142 €                     |
| Coûts de transaction                                              | 0,08% de la valeur de votre investissement par an.<br>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit.<br>Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 8 €                       |
| Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |
| Commissions liées aux résultats                                   | 15% TTC au delà de la performance de l'indicateur de référence<br>Indicateur de référence : 35% S&P500 ; 25% Stoxx Europe 600 ; 40% ICE BofAML Euro Broad Market Index<br>0,16%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC. | 17 €                      |

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates") ainsi qu'un dispositif d'extension des délais de préavis. Veuillez vous référer au point 15 du prospectus. Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 5% de l'actif net est atteint.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : [lfg.juridique@lazard.fr](mailto:lfg.juridique@lazard.fr)

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, sur les performances passées et sur les calculs des scénarios de performance du produit sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Un Conseiller à l'OPC a été nommé. Des informations relatives à celui-ci figurent au point II du prospectus.